

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7456237601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3370641>

Cette annonce a été mise en ligne le **20 mai 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

AMEL

*Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 75 Avenue Montaigne, 49000 ANGERS*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANGERS du 12 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AMEL

Siège : 75 Avenue Montaigne, 49000 ANGERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 000 euros

Objet : - L'exploitation d'activités de loisirs et de divertissement, en intérieur et en extérieur, incluant la gestion d'espaces de salles de jeux et de loisirs indoor, notamment d'arcades, de jeux vidéo, de simulateurs, de réalité virtuelle (VR), et de toutes autres activités ludiques interactives ;

- L'organisation d'évènements, d'animations, de tournois, d'anniversaires, de séminaires et d'activités de groupe (B2C et B2B) ;

- La mise à disposition d'espaces de loisirs, de détente, de réunion ou de privatisation ;

- La vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées, en conformité avec la réglementation en vigueur, à consommer sur place ou à emporter ;

- Toutes activités connexes, similaires ou simplement complémentaires aux activités ci-dessus mentionnées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de trois ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jérôme PIAU demeurant 8 Chemin des Landes, 49240 AVRILLE

Directeur général : Monsieur Wilhelm NICOLLE, ayant pour nom d'usage VIAIRON-NICOLLE, demeurant 43 chemin du Mesnil, 49370 SAINT CLEMENT DE LA PLACE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS

*Pour avis
Le Président*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex